



Direction des Impôts des Non-Résidents

Déclarez en ligne vos revenus !

La campagne de déclaration des revenus perçus en 2025 approche...

Vous allez, à partir du 9 avril, déclarer vos revenus perçus en 2025 et imposables en France, et/ou votre patrimoine soumis à l'impôt sur la fortune immobilière.

Quelques rappels :

- **La déclaration en ligne** est **obligatoire**, depuis votre espace Finances publiques sur le site impots.gouv.fr.
- La déclaration en ligne offre de nombreux avantages :
 - Vous serez guidés et accompagnés tout au long de votre démarche : le parcours de la déclaration en ligne propose des fenêtres explicatives tout au long de la procédure afin de vous orienter le mieux possible et de vous éviter les erreurs les plus fréquentes.
 - Vous bénéficierez en fin de parcours une estimation de votre impôt 2025.
- Les personnes souscrivant une déclaration pour la première fois n'ont toutefois pas accès à la déclaration en ligne. Dans cette situation, ou en cas **d'impossibilité avérée de déclarer en ligne**, les formulaires papier de déclaration sont à envoyer **exclusivement par la voie postale** au Service des Impôts des Particuliers Non-Résidents, 10 rue du Centre, TSA 10010, 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX.
- Merci de **ne pas envoyer un scan de la déclaration** par la messagerie sécurisée. Ce canal d'envoi n'est pas autorisé, et les déclarations adressées par cette voie ne seront pas traitées. La seule exception à la déclaration en ligne est le formulaire papier envoyé par voie postale.
- **N'hésitez pas à corriger la déclaration pré-remplie** (en ligne ou papier) si les revenus qui y figurent ne sont pas imposables en France en application de la convention fiscale liant la France à votre pays de résidence.

N'attendez surtout pas le mois de mai si vous avez des questions

- Le site www.impots.gouv.fr (rubrique [International > Particulier](#)) ainsi que les pages **Instagram** et **Facebook** de la DINR contiennent de nombreuses réponses aux questions fréquentes des non-résidents.
- Nous sommes joignables au **+33 (0) 1 72 95 20 42** (du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, heure de métropole) ou via la **messagerie sécurisée** de l'espace Finances publiques. Les demandes sont très nombreuses en mai, il sera peut-être alors difficile de nous joindre.